

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022
A 19 heures 00 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 16 mars 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1ère Adjoint,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
Mme Céline DUPONT,
Mme Solange VIORNAY,
M. Simon LATRECHE,
Mme Françoise POUCHUCQ,
M. Christian PETITPAS,
M. Michel GALMEL,

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. JOURDAIN,
Mme Anne-Marie CHEVALIER, donne procuration à M. SLOVES
M. François VIROT, donne procuration à M. LATRECHE,
M. Sébastien BOITTE,
M. Richard LETORT,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M.Nicolas AUMONIER en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021 de la Commune.

Après avoir répondu à toutes les questions, et Monsieur le Maire ayant quitté la salle de Conseil, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif de 2021.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, identique au compte administratif de la commune en 2021 est également approuvé.

3) AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil municipal vient d'arrêter les compte de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

REPORTS	
Pour Rappel: Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	176 192,60 €
Pour Rappel: Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	393 605,15 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution(Excédent – 001) de la section d'investissement de :	151 472,37 €
Un solde d'exécution(Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	126 373,47 €

Restes à réaliser	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	24 720,23 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	24 720,23 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	495 258,39 €

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité,

4) SUBVENTIONS MUNICIPALES : Décision du Conseil.

Monsieur le Maire propose d'affecter les subventions pour l'année 2022 et donne lecture de l'état C3.1 :

TITULAIRES 2021 SUBVENTIONS PRIVEES		3 000,00 €
AINES	450,00 €	
COMITE DES FETES	450,00 €	
TILLY EN FLEURS	0,00 €	
CFAIE (1élève)	20,00 €	
SPORT HEUBECOURT	30,00 €	
AMIS MONUMENTS SITES EURE	30,00 €	
ECOUTE SOLIDARITE	450,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS	30,00 €	
AUTRES (SI BESOIN)	1 560,00 €	
SDIS INCENDIE	12 231,00 €	12 231,00 €

ORGANISMES DE REGROUPEMENT 65548 SIVOS-SIGV et AC SIVOS reçues budget TILLY	69 000,00 €
SIVOS TILLY-HEUBECOURT	44 696,00 €
SYNDICAT INTERCOMM GESTION VERNON	4 405,00 €
RVT A.C. PERISCOLAIRE SNA reçues TILLY de 2021	9 951,00 €
RVT A.C. PERISCOLAIRE SNA reçues TILLY de 2022	9 951,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte les subventions à l'unanimité.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 :

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 35.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.74 %

Il est proposé au Conseil de valoriser le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2022 à 107 787 € sur la base des valeurs locatives estimées par la DGFIP et de ne pas modifier les taux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal , approuvent à l'unanimité la reconduction des taux pour 2022:

- Taxe foncière sur le bâti : 35.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.74 %

Le Conseil à l'unanimité délibère favorablement à cette proposition.

6) VOTE DU BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021. Il est fait remarquer que le budget est établi de manière « prudente » qui minimise les recettes attendues en particulier les subventions attendues. Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et dépense de la manière suivante :

- En fonctionnement à 775 181,39 €
- En investissement à 229 395,57 €

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur certains postes du budget.

Les principaux investissements réalisés en 2020-2021 sont terminés et le versement des subventions sont en cours :

- Isolation du périscolaire (thermique et phonique) et changement appareils de chauffage
- Changement huisseries des écoles
- Raccordement électrique de l'église sur transfo général mairie
- Rénovation intégrale de la distribution électrique de l'église et du chauffage
- changement du réseau eaux pluviales et drainage de l'église
- Création d'un parking devant le 17 rue grande et accès PMR

Pour 2022 il est proposé :

- La poursuite de l'aménagement du 17 rue grande (en particulier garage pour le matériel roulant)
- Enfouissement des réseaux sur SAULSEUSE (report 2021)
- Isolation par l'extérieur de l'école maternelle (prévoir une augmentation du devis initial d'environ 30%)
- Rédaction du règlement du lotissement jardins de TILLY 2
- Acquisition de terrains
- Travaux sur voirie à CORBIE

Monsieur le Maire rappel au Conseil de l'attribution des subventions obtenues en particulier sur l'enfouissement des réseaux sur SAULSEUSE.

Tranche 1 : Coût 85 000 € subventionnée à hauteur de 63 750 €

Tranche 2 : Coût 150 000 € subventionnée à hauteur de 127 417 €

Le report à nouveau est suffisant pour répondre à ces besoins qui pourront cependant faire l'objet d'un emprunt compte tenu de la conjoncture économique.

Cependant, le Conseil pourra être saisi en cours d'année et la ligne « Autres à affecter » sera mise à contribution pour répondre aux besoins éventuels.

Les membres du Conseil Municipal valident ces propositions à faire figurer au budget primitif 2022.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

7) Reconduction contrat agent technique ou création poste stagiaire :

Monsieur le Maire ayant négocié la prolongation d'un an du contrat financé à 60% de notre employé communal, il est proposé au Conseil de l'autoriser à signer la convention qui prendra effet à partir du 05 avril 2022 jusqu'au 4 avril 2023.

Unanimité du Conseil.

8) Nomination d'une déléguée à la communication :

Monsieur le Maire fait part de sa préoccupation sur la nécessité de communiquer avec les administrés. La reformulation du site internet ; la présence de la commune sur les réseaux sociaux, le retour au bulletin municipal et ou des « flashs infos » ; et surtout l'adhésion des administrés à ma commune connectée sont autant de domaines indispensables à cette communication. Mme Elodie MATZ est donc pressentie pour démarrer cette nouvelle communication.

9) Acceptation d'un don de tableau d'un administré :

Il est communiqué aux élus la volonté d'un administré de faire une donation d'un tableau d'une valeur inconnue. Ce tableau sera octroyé au cours du deuxième trimestre.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette donation et remercie M. et Mme Raphaël CHENNEVAST pour cette générosité inattendue et assure que le tableau sera exposé en mairie suivant la volonté des donateurs.

10) Bureau de vote pour élection présidentielle.

Il est demandé aux élus de communiquer leurs disponibilités pour la tenu du bureau de vote lors des scrutins présidentiels des 10 et 24 avril prochains.

1) INFORMATIONS AU CONSEIL

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

- La société DTP2i va intervenir sur la commune comme chaque année pour les nids de poules.
- Monsieur le Maire sera absent du 1er avril au 6 avril, il fait parti du convoi humanitaire pour l'Ukraine et fera part de cette expérience à la population à son retour.

2) QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 45.

La prochaine séance ordinaire est prévue le dernier vendredi de juin.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.